

nel, soit à cause de la forme des vestes à quoi tout son corps était réduit par le moyen de ces rasoirs."

C'était dans je ne sais quel vaudeville au théâtre de Limoges. A un moment donné, l'actrice en scène laisse tomber une assiette qui doit se briser, sur le parquet, en mille morceaux.

Ce soir-là l'assiette tombe en effet, — seulement elle ne se casse point.

Alors, du milieu de l'orchestre, se lève un spectateur qui, triomphant, s'écrie à pleins poumons :

— Elle sort de ma fabrique !

On aime mieux devoir à quelqu'un de la rancune que de la reconnaissance ; il est plus facile de s'acquitter.

Après la mort, il ne reste aux hommes que ce qu'ils ont donné.

Cherchez et vous trouverez ! J'aime mieux ne pas chercher, pour ce qu'on trouve !

Le diable a fait chasser la femme du paradis....

Il peut donc exister un paradis sans la femme ?

On a dit de Ludovicus Romanus, jurisconsulte du quinzième siècle, qu'il avait tant de mémoire, qu'il n'avait jamais rien oublié de ce qu'il avait vu et lu, et qu'il citait les lois du code par mémoire, comme s'il avait eu le livre ouvert devant les yeux.

Marc-Antoine Oudinet, avocat à Rheims, avait aussi une mémoire très-heureuse. Il brilla par cette faculté au collège où il passa ses premières années. Son régent qui voulait en juger par une épreuve certaine, le chargea d'apprendre par cœur un des livres de l'Enéide à son choix, pour le réciter publiquement à la fin de la semaine. Le jour venu, Oudinet proposa de tirer ce livre au sort, parce que, dans la crainte qu'on ne le soupçonnât d'avoir eu quelque avance, ou peut-être trop de temps pour un livre seul, il avait appris l'Enéide entière.

Arnould Baard, conseiller au conseil de Malines, pouvait réciter de suite, et par cœur, les *Pandectes* et les autres lois du corps de droit.

A la Chine, chaque père de famille est obligé, sous de grandes peines, de mettre à la grande porte de sa maison, un écriteau qui contienne les noms et la qualité de tous ceux qui demeurent chez lui : et un officier de ville, a soin de tenir le rôle de dix familles. Les Chinois prétendent qu'il n'est pas honnête d'avoir des fenêtres sur la rue et de s'en servir. Chez eux toute la noblesse vient des sciences ; on n'y a égard à la naissance que dans les familles royales.

Il s'observe une coutume cruelle dans une caste d'indiens. Quand le premier enfant d'une famille se marie, la mère est obligée de se couper avec un ciseau de charpentier, les deux premières jointures des deux derniers doigts de la main : et cette coutume est si indispensable qu'on ne peut y manquer sans être dégradé et chassé de la caste. Les femmes des princes sont privilégiées, et elles peuvent se dispenser de ce sacrifice, pourvu qu'elles offrent à leurs dieux deux doigts d'or.

En Perse, quand le roi est dehors avec ses femmes, il est défendu à aucun homme, sous peine de la vie, de se trouver sur le chemin par où il doit passer. Cette défense s'appelle courrouk.

Un homme entendant, l'autre jour, deux jeunes gens qui se moquaient de ses oreilles, il se tourna de leur côté et leur dit : C'est vrai, messieurs, que j'ai les oreilles trop longues pour un homme, mais vous autres, vous les avez trop petites pour des ânes.

MOYENS EMPLOYÉS POUR S'EMBEILLIR, DANS DIVERS PAYS DU MONDE

Que n'est-il possible de réunir dans un petit coin du monde le spectacle des belles de tous les climats et des moyens qu'elles emploient pour séduire. Il serait sans doute bien plaisant de voir une groenlandaise, le visage barboté de blanc et de jaune, à côté d'une sémillante, avec des raies bleues au front et au menton ; une japonaise à sourcils et lèvres bleus, à côté d'une négresse du Sénégal, dont la peau est brodée de différentes figures d'animaux et de fleurs de toutes couleurs, près d'une caraybe qui s'est barbouillée de rocou ; une femme du royaume de Décan qui s'est fait découper la chair en fleurs de diverses nuances ; enfin des têtes en pointe, des faces aplates, des visages plâtrés de vert, de jaune, de blanc, de rouge ; d'autres piquetés à ramages avec une aiguille, et peints d'un vermillon ineffaçable ; des paupières, des sourcils teints avec de la mine de plomb, des yeux noircis par le moyen de la tutie injectée, des nez écrasés, des pieds devenus petits à force de torture, des bras et des lèvres piquetés de bleu, des cheveux, des pieds et des mains teints en couleurs jaune et rouge, des narines et des oreilles percées pour porter des coquilles, des perles, des pierres précieuses.

A ce tableau des fantaisies nationales, très-piquant par lui-même, si l'on joint le costume des habillements et la bizarrerie des modes, on aura le spectacle le plus singulier et le plus pittoresque qui se puisse imaginer.

Les anciens Péruviens s'arrachaient la barbe avec le plus grand soin ; les Huns recouraient à un autre expédient, ils brûlaient ou ils coupaient la peau du visage de leurs enfants, enfin qu'en la cicatrisant il n'y crût pas de barbe.

La plus cruelle injure qu'on puisse faire aux Indiens de Guito, c'est de leur couper les cheveux ; et, à moins que les groenlandaises ne soient en deuil, ou qu'elles ne veuillent renoncer au mariage, c'est aussi un déshonneur pour elles de se raser la tête.

Les anciens Gaulois aimaient une grande crinière, ils la rougissaient avec une pommade.

Les Germains rendaient blonds leurs cheveux avec un savon composé de suif de chèvre et de cendre de hêtre.

MALADIE DES CHEVEUX.—La guérison certaine contre cette maladie est la Poudre Déplicative de Fausse.

Elle a été employée avec succès dans tous les cas et dans toutes les phases de cette maladie.

A vendre chez DEVINS ET BOLTON, Pharmaciens, près du Palais de Justice, Montréal.

3-46d

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

La semaine dernière a été une semaine émouvante pour tous ceux qui s'intéressent à la France. Le comité, chargé de préparer une réponse au message du président, avait terminé ses travaux et la majorité avait fait un rapport demandant, entre autres choses, la responsabilité des ministres et l'abstention de M. Thiers dans les débats parlementaires. Une résolution demandant que le rapport du comité fût accepté, ayant été faite, M. Dufaure, ministre de la justice, dit que le gouvernement ne pouvait pas accepter les modifications proposées, surtout celle qui enlevait à M. Thiers le droit de prendre la parole devant la chambre, il termina en demandant la nomination d'un comité de 30, chargé de préparer un projet de loi sur la responsabilité ministérielle et autres réformes réglant les attributions du pouvoir.

M. Bathie proposa que la motion de M. Dufaure fût renvoyée devant le comité qui avait préparé la réponse à l'adresse et que le comité reçût instructions de faire rapport immédiatement. La motion fut adoptée, et le comité, après avoir délibéré pendant 3 heures, fit rapport qu'il avait rejeté la proposition de M. Dufaure. M. Dufaure dit que le gouvernement persistait dans la position qu'il avait prise et demanda l'ajournement au lendemain, pour donner à la chambre le temps de délibérer sur la résolution qu'il avait proposée et qu'il proposerait de nouveau. La majorité ne voulait pas s'ajourner, mais la crainte de provoquer une crise terrible la fit consentir à l'ajournement.

C'est alors que l'excitation fût grande ; les dépêches annonçaient que le peuple s'irritait et que déjà dans plusieurs des grandes villes de France on parlait de guerre civile. On ne craignait pas de proclamer hautement que si le gouvernement de M. Thiers était battu et forcé de résigner, on prendrait les armes et on irait à Versailles chasser la majorité.

Déjà on prétendait que la Prusse prenait des mesures pour être prête à tout événement, car elle croit que si une révolution éclatait en France, elle serait obligée d'intervenir et que, peut-être même les Français voudraient prendre leur revanche et envahir l'Allemagne.

La résolution de M. Dufaure, demandant la nomination d'un comité serait-elle emportée ? Telle était la question du moment : question de vie ou de mort !

La résolution fut acceptée par un vote de 370 contre 334, par une majorité de 36 voix seulement.

Tiers a parlé éloquentement durant une heure et demie.

Il dit que l'Assemblée était un pouvoir constitué, condamna la doctrine des socialistes et déclara positivement qu'il croyait en Dieu.

Il déclara qu'il restait fidèle au pacte de Bordeaux et qu'il n'appartenait à aucun parti, il avoua qu'il était personnellement en faveur d'une constitution monarchique, mais ajouta-t-il : "La monarchie est impossible, nous avons une république, rendons-la conservatrice."

Il soutint qu'il ne partageait pas les opinions politiques de la gauche et termina en déclarant que le devoir du gouvernement était de se montrer ferme, modéré et impartial vis-à-vis tous les partis.

La crise est ajournée, mais elle n'est pas évitée, car il est assez facile de voir que la majorité conservatrice et monarchique a adopté une ligne de conduite, et il est bien probable qu'elle n'abandonnera pas les projets contenus dans son rapport.

Rien à l'heure qu'il est ne paraît capable d'empêcher que la guerre civile éclate bientôt en France.

Nous avions bien raison de dire que la crise n'était qu'ajournée. Elle recommençait, le lendemain du vote de l'Assemblée en faveur de la motion Dufaure ; MM. Baragnon et Bathie ayant protesté contre le vote de la veille et dit que, vu le nombre des membres absents, il ne signifiait qu'une chose, c'est que le parti conservateur était en majorité, de violents débats eurent lieu.

Un député de Paris attaqua le gouvernement relativement à l'encouragement qu'il avait donné aux conseils municipaux qui avaient présenté des adresses à Thiers au sujet de la crise actuelle.

Lefranc, ministre de l'intérieur, prit énergiquement la défense du gouvernement et dit qu'il acceptait pour lui-même les principes de la responsabilité ministérielle. L'excitation devint alors à son comble.

Duval, fit une charge à fond de train contre le gouvernement. Bientôt, dit-il, il n'y aura plus d'orléanistes, de bonapartistes ou de légitimistes, mais tous les partis s'uniront pour sauver la France.

Il termina sa virulente harangue, en proposant une résolution déclarant que les conseils municipaux avaient violé les lois du pays, et que le ministre de l'intérieur, M. Lefranc, avait également manqué aux lois en recevant les adresses pour le président.

Cette motion qui fut adoptée par un vote de 305 contre 299 créa une grande confusion dans l'Assemblée et la séance fut de suite levée.

Tous les esprits sont abattus ce soir à Paris et on pense qu'il est impossible à Thiers de gouverner le pays plus longtemps.

Les monarchistes disent qu'ils s'opposeraient à lui jusqu'au bout, à moins qu'il ne désavoue la ligne de conduite de Gambetta.

ITALIE.

Là aussi les radicaux sont prêts à faire main basse sur le gouvernement et les honnêtes gens. On ne se contente plus de crier : "A bas le Pape ;" mais on ajoute : "Vive la république !" Le gouvernement s'inquiète, mais il n'ose sévir, la crainte des Garibaldiens l'arrête. La situation n'est pas des plus belles, comme on le verra par l'extrait suivant d'une lettre de Rome :

"Le gouvernement italien, débordé par la Révolution, n'est

pas sans inquiétude du côté de l'étranger. On sait désormais que les trois empereurs du nord de l'Europe se sont concertés pour réprimer le triomphe de la Révolution avancée, n'importe où il aura lieu, aussi bien en Italie qu'en France. Dès lors, le gouvernement italien, s'il veut prolonger son existence, a le plus puissant intérêt à résister aux révolutionnaires et à se maintenir dans les voies monarchiques et modérées."

ALLEMAGNE.

On dit que le ministre de la guerre en Allemagne a donné l'ordre rigoureux aux propriétaires de navires allemands partant pour ce pays, d'augmenter immédiatement le prix de passage des émigrants, de telle manière que l'Allemagne ne perde pas un seul de ses soldats et soit pleinement préparée contre toute surprise militaire, soit par la France soit par d'autres nations.

Cette mesure est regardée comme très significative, et le baron Schlozer, ministre d'Allemagne à Washington, a reçu des instructions l'invitant à informer le président Grant des motifs pour lesquels l'Allemagne interdit l'émigration.

Le *Courrier des États-Unis* dit que ces prétextes dont le gouvernement allemand cherche à colorer les mesures arbitraires qu'il a prises contre l'émigration sont trop grossières pour pouvoir faire illusion. Le *Herald* en fait parfaitement ressortir... l'in vraisemblance, pour employer un terme poli.

L. O. D.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

M. Pominville, de la société Cartier, Pominville et Bétournay, est venu bien près de mourir, la semaine dernière. Nous sommes heureux d'apprendre qu'il est mieux. S'il revient à la santé il sera nommé collecteur des douanes, à la place de M. A. Delisle qui se retire avec une pension de £600.

Le marquis et la marquise de Bassano sont partis de Montréal pour un grand voyage ; ils se proposent de faire presque le tour du monde.

M. Globenski, de St. Eustache, est parti pour la France où il va passer l'hiver pour cause de santé.

C. A. Leblanc, Ecr., C.R., a été nommé Shérif de Montréal, M. T. Bouthilier ayant résigné pour raisons de santé. Le gouvernement ne pouvait faire un meilleur choix.

UNE ERREUR.—Un commis-voyageur de Montréal, traversant un village dans les townships de l'Est, arrêta chez le marchand de l'endroit, et lui remit une carte de l'établissement où il est employé, en lui disant que c'était un établissement qui méritait l'encouragement public. En effet, dit le marchand, en examinant la carte, c'est un bel établissement, et j'espère que vous y aurez bientôt une part.

On nous écrit de Nicolet :

M. Edmond Houle a tué ces jours-ci, deux porcs, l'un du poids de 660, l'autre de 755 lbs. Ce monsieur fait beaucoup de bien dans notre localité par les efforts qu'il fait pour se procurer de beaux animaux et les bien engraisser.

M. Eusèbe Roy a récolté des betteraves pesant généralement de 15 à 18 lbs.

M. Calixte Duguay qui a obtenu le premier prix à l'exposition pour ces légumes, en a pesé de 24½ lbs. Magnifique n'est-ce pas ?—*Union des Cantons de l'Est* du 28.

NOS GRAVURES.

Nos gravures, cette semaine, ont toutes rapport à Notre-Dame de Lourdes et à la grande démonstration du 6 octobre. Aux détails nombreux que nous avons déjà donnés nous n'ajoutons que les suivantes :

LA GROTTTE.

On voit la grotte célèbre où la Sainte Vierge est apparue à Bernardette et l'église qu'on a bâtie sur un amoncellement de rochers gigantesques qu'il a fallu niveler et travailler avec art pour obtenir le temple avec ses cryptes, tels qu'on les voit. La main de l'homme a cherché partout à respecter et à conserver ce qu'avait fait la nature, en y ajoutant seulement son propre travail pour rendre le sanctuaire digne de sa destination. La grotte a donc constamment les lignes abruptes qu'elle avait à l'époque où elle était fréquentée par Bernardette Soubirous. A l'endroit où ont eu lieu les apparitions, on a placé une statue de la mère du Christ. Elle a la figure rayonnante au milieu du nombreux luminaire qui ne s'éteint jamais. Autour de sa tête auréolée, on lit : "Je suis l'Immaculée Conception." Ce sont les propres paroles qu'entendit la pauvre fillette de la montagne.

LA SOURCE.

La source, c'est en effet là un point capital de ces grottes, transformées en cryptes. Une eau glacée filtre à travers les rochers jusqu'au moment où elle parvient à se frayer un passage plus libre. Alors on la capte et on la fait s'écouler dans une vaste piscine. Là viennent les malades, les infirmes, les estropiés, tous ceux qui, par la protection de la Vierge, espèrent obtenir l'allègement de leurs misères, la guérison de leurs maux. Et ils sont nombreux. Quand ils en ont encore la force, ils procèdent eux-mêmes aux ablutions. Pour les défaillances extrêmes, il y a en permanence autour de la piscine des frères hospitaliers qui sont habitués à soigner les malades et qui ne reculent devant aucune douleur. Ils lavent les plaies, donnent à boire, et aident les paralytiques à ne jamais perdre confiance dans la protection céleste.

Au besoin, comme suprême reconfort, ces frères hospitaliers montrent les *ex-voto* et les inscriptions qui tapissent la grotte. Il y a là tout ce qu'on voit à Notre-Dame de la Garde à Marseille, à Notre-Dame de Fourvières à Lyon, à Notre-Dame de Grâce à Honfleur. Le boîtier qui marche droit suspend sa béquille, le paralytique ses potences.

BERNARDETTE.

Qu'est devenue Bernardette Soubirous ? Les pèlerins posent souvent cette question. Alors on leur apprend que la jeune femme est dans un couvent de Nevers où elle a pris le voile des religieuses. Une de ses sœurs habite toujours Lourdes, et l'on montre la maison où ont vécu ses parents. C'est une maison de paysans des plus humbles, comme on en voit dans toute la vallée de Lourdes et celle d'Argelès. On n'y pénètre pas aisément. On paraît craindre que les étrangers ne détériorent ce qui a servi à Bernardette.